

## Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône-et-Loire

Corps Départemental de Sapeurs-Pompiers

# Recueil des Actes Administratifs du SDIS de Saône-et-Loire

## Numéro 2021 - 303

publié le 23 novembre 2021

Le présent recueil a fait l'objet d'une publication le 23 novembre 2021

Les documents dont il est fait référence peuvent être consultés :

\* en version papier
au Secrétariat de Direction du SDIS
4, rue des Grandes Varennes - CS 90109
71009 MÂCON Cedex

Accès entrée principale : 2, rue du Lcl André MARLIN - 71000 SANCÉ

\* <u>sous forme informatique</u> sur le portail informatique du SDIS accessible dans l'ensemble des centres d'incendie et de secours du corps départemental de sapeurs-pompiers

Ce recueil est consultable sur le site du SDIS http://www.sdis71.fr/base documentaire/recueil des actes Pour affichage le 23 novembre 2021

Pour le Président et par délégation La Directrice administrative et financière

Mélanie GACHÉ



## **SOMMAIRE**



- Certificat administratif – Utilisation des dépenses imprévues n°1/2021.



#### SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE SAONE-ET-LOIRE

Mâcon, le 22 NOV. 2021

SLO

CORPS DEPARTEMENTAL DE SAPEURS-POMPIERS

DIRECTION

Sous-direction des fonctions Transversales Groupement des Finances Affaire suivie par Florence LAURENT flaurent@sdis71.fr Envoyé en préfecture le 22/11/2021 Reçu en préfecture le 22/11/2021

Affiché le

ID: 071-287100010-20211122-CA\_1\_2021-BF

#### **CERTIFICAT ADMINISTRATIF**

#### UTILISATION DES DÉPENSES IMPRÉVUES N° 1/2021

En application des articles L.2322-1 et L.2322-2 du Code Général des collectivités locales, au budget 2020 du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône-et-Loire, un crédit de :

- 1) 2.163.558 € est inscrit sur le chapitre 022 Dépenses imprévues de fonctionnement.
- 2) 461.119.75 € est inscrit sur le chapitre 020 Dépenses imprévues d'investissement.

Aujourd'hui il est nécessaire de débiter le chapitre 020 et de créditer par virements de crédits les chapitres et articles suivants ci-dessous :

Montant	Nature	Libellé	Pour mémoire	
			Montant budget (hors report)	Montant mandaté
Fonctionn	nement			
Investiss	ement			
Chapître 21				
108 000,00 €	21568	AUTRE MATERIEL INCENDIE ET SECOURS	4 397,00 €	4 313,87 €

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil d'administration lors de sa prochaine réunion.

Le Président du Conseil d'administration

Le Président du C.A. S. S. 71

André ACCARY